



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 25

Réunion du mardi 21 janvier 2020

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY – DJELLAL – LANOIX

Excusés : MM. MARTIN – JEREMIASCH

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

CARRIERES-SUR-SEINE – STADE DES AMANDIERS – NNI 78 124 01 01

Cette installation était classé en niveau 6SYE jusqu'au 22/09/2019.

Installations visitées par M. DENIS le 15/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan du terrain
- Tests in situ du 13/12/2019
- Attestation de capacité en date du 19/12/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 6SYE jusqu'au 21/01/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

MITRY-MORY – STADE JULES LADOUMEGUE 2 – NNI 77 294 01 02

Cette installation était classé en niveau 5SYE jusqu'au 21/11/2019.

Installations visitées par M. GODEFROY le 14/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan du terrain
- Courrier de la Mairie s'engageant à réaliser les tests in situ avant la fin du 1^{er} trimestre 2020
- Attestation de capacité en date du 06/01/2020

Au regard des éléments transmis et compte tenu que ce terrain synthétique a été mis en service avant 2010, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5sy jusqu'au 21/01/2030.

Elle reste en attente des tests in situ qui, sous réserve de conformité, pourront permettre d'obtenir le classement 5SYE.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

MENNECY – STADE JEAN-JACQUES ROBERT – NNI 91 386 02 01

Cette installation était classé en niveau 5 jusqu'au 18/01/2017.

Installations visitées par MM. GAUVIN et BERTHY de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne le 19/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5 jusqu'au 21/01/2030.

1.3. Changements de niveau de classement

TRIEL-SUR-SEINE – STADE GASTON CHIRAC 2 – NNI 78 624 01 02

Cette installation était classé en niveau 6s jusqu'au 15/09/2015 puis en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 30/10/2019.

Installations visitées par M. DENIS le 26/04/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan du terrain
- Tests in situ du 28/06/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 21/01/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

MAGNANVILLE – COMPLEXE SPORTIF RIFFAUD 2 – 78 354 01 02

Reprise de dossier.

Cette installation était classé en niveau 6s jusqu'au 11/05/2019 puis en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 14/07/2020.

Installations visitées par M. DENIS le 02/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan du terrain
- Tests in situ du 19/09/2019
- P.V. de la Commission de Sécurité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 5SYE jusqu'au 21/01/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

LE-PLESSIS-BOUCHARD – STADE DES EBATS 1 – 95 491 01 01

Cette installation est classé en niveau 6 jusqu'au 24/06/2026 puis en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 17/06/2020.

Installations visitées par M. FEBVAY, de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 23/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan du terrain
- A.O.P.
- Tests du 17/10/2019
- Rapport de visite

La C.R.T.I.S. précise que le niveau 5SYE nécessite que :

- Les vestiaires joueurs disposent d'une surface de 20m² minimum (hors douches et sanitaires) ;
- Le vestiaire arbitre dispose d'une surface de 8m² minimum (hors douches et sanitaires) ;

Elle prend note de la possibilité de faire une ouverture entre les vestiaires de façon à obtenir des vestiaires avec des surfaces réglementaires pour le niveau 5SYE.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 21/01/203.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

DEUIL-LA-BARRE – STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN 1 – NNI 95 197 01 01

Cette installation est classé en niveau 5s jusqu'au 08/02/2020.

Installations visitées par MFEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 16/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Attestation de capacité
- Rapport de visite

En l'absence des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 21/07/2020.

Elle demande la Mairie de lui transmettre les tests in situ dès que ceux-ci auront été réalisés afin de prononcer le classement définitif du terrain.

La C.R.T.I.S. demande également à la ville de lui transmettre un plan coté des vestiaires, récent.

Décision transmise au service des terrains de la F.F.F. pour saisie du classement.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

ALFORTVILLE – PARC DES SPORTS VAL DE SEINE 3 – 94 002 01 03

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué le 16/01/2020 par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S..

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 16/01/2020.

Elle invite la Mairie à lui transmettre les documents nécessaires pour compléter le dossier de classement à savoir :

- Certificat de conformité des installations électriques
- Attestation d'entretien de l'éclairage
- Tiré ordinateur

ABLON-SUR-SEINE – STADE PIERRE POUGET – NNI 94 001 01 01

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué le 26/01/2019 par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S..

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 14/01/2020.

Elle invite la Mairie à lui transmettre les documents nécessaires pour compléter le dossier de classement à savoir :

- Certificat de conformité des installations électriques
- Attestation d'entretien de l'éclairage
- Tiré ordinateur

TOURNAN-EN-BRIE – STADE MUNICIPAL – NNI 77 470 01 01

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 14/01/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite de M. GODEFROY du 14/01/2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 152 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.77
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La C.R.T.I.S. prononce le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 21/01/2022.

GONESSE – STADE EUGENE COGNEVAULT 2 – NNI 95 277 01 02

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 20/01/2020.

Mesures relevées le 20/01/2020 par MM. FEBVAY et PLASSART de la C.D.T.I.S. du Val-d'Oise.

Total des points : 3778 lux.

Eclairage moyen : 151 lux.

Facteur d'uniformité : 0,76.

Rapport E min/E max : 0,54.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S propose un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 28/01/2021.

MARLY-LA-VILLE – STADE MARTIAL DURONSOY – NNI 95 371 02 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 29/08/2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 14/01/2020.

Mesures relevées le 14/01/2020 par MM. FEBVAY et ANDRIEU de la C.D.T.I.S. du Val-d'Oise.

Total des points : 3502 lux.

Eclairage moyen : 140 lux.

Facteur d'uniformité : 0,73.

Rapport E min/E max : 0,42.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 28/01/2021.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

2.3 – Avis Préalables Terrain et Eclairage

NOZAY – STADE DU MOULIN – NNI 91 458 03 01

Cette installation est classée en Niveau FOOT 6 jusqu'au 13/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'un gazon synthétique et d'un éclairage.

Elle prend connaissance des documents transmis :

- Lettre d'intention du 09/01/2020, signée du Maire.
- Note de présentation.
- Demandes d'avis préalable installations sportives et éclairage signées en date du 09/01/2020.
- Avant Projet Sommaire.
- Plan de situation.
- Plan de coupe technique.
- Dossier technique de l'éclairage.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S donne un avis préalable pour un classement de l'installation en niveau 5SYE et de l'éclairage en niveau E5.

3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.